



Bordeaux, le 12 octobre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réunion du conseil de bassin Charentes-Cognac

Le Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac s'est réuni ce jeudi 12 octobre 2017 sous la présidence du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Pierre DARTOUT, en présence du préfet de la Charente, du sous-préfet de Cognac et des représentants des filières Cognac, Pineau des Charentes, vins de pays charentais et Moûts et Vins des Charentes. Trois points principaux étaient à l'ordre du jour :

#### 1) La conjoncture

Avec des rendements moyens estimés à 9hl d'alcool pur par hectare, la vendange 2017 s'annonce en retrait par rapport à 2016 (-16%). Par contre, la campagne 2016/2017 pour les vins à eaux de vie affiche un bilan très positif. Les exports en valeur de Cognac poursuivent leur croissance, dépassant 3 milliards d'euros, avec un marché Nord-américain très demandeur. La baisse de la récolte à venir due aux gels, ne devrait pas profondément remettre en cause la bonne santé économique de la filière.

#### 2) La gestion du potentiel de production viticole pour la campagne 2018-2019

Le conseil de bassin viticole a donné un avis favorable à la demande de limitation des plantations nouvelles de vignes portées par les professionnels pour 1557 hectares, concernant l'AOC Cognac, l'AOC Pineau des Charentes, l'IGP vins de Pays charentais et les vins sans indication géographique. Ces limitations vont désormais être soumises aux instances nationales de l'INAO et de FranceAgriMer. Un arrêté interministériel fixant ces limites sera publié avant le 1er mars 2018 pour permettre aux viticulteurs de déposer leurs demandes individuelles au printemps.

#### 3) La protection phytosanitaire du vignoble

Cette question a été traitée à travers la présentation :

- du projet « territoire d'innovation de grande ambition », nommé « Acteurs économiques et citoyens construisent les territoires viticoles responsables et innovants de demain ». Porté par le conseil régional, il est élaboré dans le cadre d'un plan d'investissement d'avenir associant les acteurs professionnels de la filière, la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, la chambre régionale d'agriculture et les organismes de recherche (Institut français de la vigne et du vin et INRA).
- du bilan de la démarche de développement durable élaborée par le BNIC. Aujourd'hui, 700 viticulteurs sont entrés dans ce projet de certification environnementale.